OCCITANIE badminton	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat Régional Jeunes (CRJ) Règlement	Adoption :	CA 20/01/2018
			Entrée en vigueur :	01/09/2018
			Validité	Permanente
			Modifications :	CA 19/10/2019 ; CA 27/08/2020 ; E-Vote CA 09/09/2022 ; CA 19/06/2023
			Commission :	Compétitions Individuelles
				Nombre de pages : 5

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Sommaire

Article 1 - OBJET 1
Article 2 - ÉTENDUE DU RÈGLEMENT 1
Article 3 - CRITÈRES D'ADMISSION, INSCRIPTIONS, CALENDRIER 1
3.1. Critères 1
3.2. Inscriptions 1
3.3. Calendrier particulier 1
Article 4 - RÈGLES 1
Article 5 - ORGANISATION 2
5.1. Structure d'Accueil 2
5.2. Accompagnateurs 2
Article 6 - QUALIFICATION DES JOUEURS, TABLEAUX 2
6.1. En simple 2
6.1.1. Joueurs qualifiés 2
6.1.2. Cas particulier : étapes annulées 2
6.2. Paires de doubles 2
6.3. Nombre de joueurs et paires qualifiés 3
6.4. Tableaux 3
6.5. Têtes de séries 3
Article 7 - QUALIFICATION A LA PHASE QUALIFICATIVE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES 3
Article 8 - DÉROULEMENT DE LA COMPETITION 3
Article 9 - JUGE-ARBITRE 4
Article 10 - ARBITRAGE 4
Article 11 - FORFAITS 4
11.1. Remplacements 4
11.2. Justification du forfait 4
11.3. Sanctions 4
Article 12 - VOLANTS 4
Article 13 - CONVOCATIONS 4
Article 14 - RÉCOMPENSES 4
Article 15 - ANTENNE MÉDICALE 4
Article 16 - RÉCLAMATIONS 5
Article 17 - LITIGES 5
Annexe 1 6
Article 1 - CALENDRIER 2023-2024 6
Article 2 - DROITS D'INSCRIPTION DES JOUEURS 6
Article 3 - VOLANT OFFICIEL ET LOGICIEL 6
Article 4 – CANDIDATURE A L'ORGANISATION 6

Article 1 - OBJET

Le Championnat Régional Jeunes de la Ligue est une compétition à l'issue de laquelle sont attribués les titres de champions régionaux et championnes régionales des catégories Jeunes, Poussins à Juniors, pour chaque discipline.

Article 2 - ÉTENDUE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de définir les conditions de participation à cette compétition.
La participation au CRJ entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 3 - CRITÈRES D'ADMISSION, INSCRIPTIONS, CALENDRIER

3.1. Critères

Seuls peuvent être admis à participer les joueurs licenciés FFBaD, pour la saison en cours, de la région Occitanie, ne faisant l'objet d'aucune suspension à la date du CRJ.

Les joueurs des catégories Minibads à Cadets doivent avoir été acceptés sur au moins une étape des CiRJ. À l'issue de la dernière étape, la Ligue Occitanie établit une liste de joueurs qualifiés et de remplaçants.

La catégorie Junior ne participant pas au CiRJ, les joueurs Junior sont qualifiés en fonction du Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH).

3.2. Inscriptions

L'affiche, la plaquette invitation et le règlement particulier de la compétition sont envoyés aux Comités par la Ligue, 30 jours avant la compétition. Ces documents peuvent être téléchargés sur le site de la Ligue et de la Structure d'Accueil.

Les Comités Départementaux inscrivent les joueurs auprès de la Ligue, en ligne via le logiciel utilisé par pour gérer la compétition, défini dans l'article 3 de l'annexe 1. Dans les départements où le Comité Départemental n'existe pas, les Clubs peuvent inscrire directement les joueurs.

Les droits d'inscription sont définis par la Ligue. Ils sont définis dans l'article 2 de l'annexe 1. Ils doivent être réglés à la Ligue, par virement uniquement, au plus tard 30 jours après la réception de la facture correspondante, transmise à chaque Comité dans les 10 jours qui suivent le CRJ.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, …).

3.3. Calendrier particulier

Dans ce qui suit, « J » représente le premier jour de l'étape.

- J-30 : Ouverture des inscriptions.
- J-21 : Date de prise en compte des classements CPPH.
- J-19 : Date limite d'inscription par les Comités.
- J-15 : Diffusion de la liste des qualifiés.
- J-8 : Diffusion des convocations.
- J+10 : Envoi de la facture aux Comités.

Les dates de la saison en cours sont précisées dans l'article 1 de l'annexe 1.

Article 4 - RÈGLES

Cette compétition se déroule selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par ce règlement particulier.

La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des Entraîneurs, des Officiels d'équipes et des Officiels techniques.

Article 5 - ORGANISATION

5.1. Structure d'Accueil

L'organisation du Championnat Régional Jeunes est déléguée à un Club ou un Comité Départemental, désigné comme « Structure d'Accueil ». Le candidat à l'organisation doit déposer sa candidature auprès de la Ligue, conformément à la procédure indiquée dans l'article 4 de l'annexe 1 du présent règlement.

5.2. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

Article 6 - QUALIFICATION DES JOUEURS, TABLEAUX

6.1. En simple

6.1.1. Joueurs qualifiés

Dans les catégories Poussins à Cadets, les joueurs qualifiés sont, par ordre de priorité :

- Les joueurs qualifiés d'office :
  - Les joueurs en Pôle Espoirs, les joueurs figurant sur la liste ministérielle Espoirs, les joueurs convoqués par la Fédération (Collectifs France Avenir, Suivi Avenir National, …).
  - Les joueurs classés R4 chez les filles et N3 chez les garçons et au-delà en simple, à J-28 du CRJ.
  - La Ligue se laisse l'option via son Coordonnateur Jeunes de désigner au maximum 1 joueur et 1 joueuse par catégories d'âge Poussins, Benjamins et Minimes.

Ces joueurs sont directement qualifiés sur les tableaux de leur choix. Leurs partenaires de double et de mixte sont de fait, qualifiés d'office.

- Les joueurs ayant participé à au moins une étape du CiRJ. Le classement CiRJ établi à l'issue des étapes qualifie les joueurs. Ils sont pris dans leur ordre de classement CiRJ, jusqu'à l'obtention du tableau complet.
  Cas particulier : dans le cas où une ou plusieurs étapes seraient annulées, appliquer l'article 6.1.2.
- Les joueurs inscrits à au moins une étape du CiRJ et dont le tableau a été annulé faute de participants, classés au CPPH (classement régional pour les Poussins) à J-21 du CRJ.

6.1.2. Cas particulier : étapes annulées

- Une étape est annulée :
  Sont d'abord sélectionnés les joueurs qualifiés au classement de trois étapes, + 1 joueur au meilleur CPPH ayant participé à au moins une étape jusqu'à l'obtention du tableau complet.
- Deux étapes sont annulées :
  Sont d'abord sélectionnés les joueurs qualifiés au classement de deux étapes, + 2 joueurs au meilleur CPPH jusqu'à l'obtention du tableau complet.
- Trois étapes sont annulées :
  Sont d'abord sélectionnés les joueurs qualifiés au classement d'une étape, + 4 joueurs au meilleur CPPH jusqu'à l'obtention du tableau complet.
- Toutes les étapes sont annulées :
  Les joueurs sont qualifiés au seul CPPH.
  Les joueurs Junior qualifiés sont les joueurs et joueuses inscrits les mieux classés en fonction du CPPH, à J-21 de la date du CRJ.

6.2. Paires de doubles

Les paires de doubles et mixtes catégories Poussins à Cadets qualifiées pour la finale sont :

- Les paires classées 1ères des tableaux joués lors des étapes,
  - Dans le cas où un tableau de doubles a été réalisé en séries (*cf art. 2.4.2. du règlement du CiRJ*) :
    - Seul le vainqueur de la série 1 est qualifié au CRJ,

- Si la série 1 est inférieure à 3 paires, la ou les paires de cette série sont qualifiées.

- La Ligue, via son Coordonnateur Jeunes s'octroie la possibilité de constituer une paire régionale par catégorie et par tableau.

Les tableaux sont ensuite complétés par le CPPH dans la discipline considérée, arrêté à J-21 du CRJ.

Les paires de doubles constituées sur le formulaire d'inscription sont classées selon le total de points de la paire, obtenu en additionnant les points des deux partenaires. En cas d'égalité entre deux paires, la représentation départementale est prioritaire (cela signifie que c'est le joueur du Comité qui est le moins représenté dans le tableau concerné qui est pris en priorité), puis la paire la plus jeune à la somme des âges.

Le tableau est ensuite complété par les paires constituées des joueurs en recherche de partenaires.

Pour les Juniors, seul le classement selon le total de points de la paire, obtenu en additionnant les points des 2 partenaires, est pris en compte.

6.3. Nombre de joueurs et paires qualifiés

EN SIMPLE :

Dans les catégories Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets, c'est le nombre de joueurs total, pour chaque catégorie, ayant participé aux étapes du CiRJ qui détermine le nombre de qualifiés au CRJ :

- Jusqu'à 16 joueurs, 8 QUALIFIES.
- De 17 joueurs et plus, 12 QUALIFIES.

Les 8 meilleurs joueurs et joueuses **Juniors** classés au CPPH sont qualifiés.

EN DOUBLE :

Pour toutes les catégories, les doubles hommes, dames, et mixtes : 8 PAIRES QUALIFIÉES.

6.4. Tableaux

Les tableaux sont constitués, en fonction du nombre de joueurs, de la manière suivante :

- En simple, 8 qualifiés :
  Deux poules de 4 + élimination directe à partir des demi-finales.
- En simple, 12 qualifiés :
  Quatre poules de 3 + élimination directe à partir des quarts de finales.
- Doubles et mixte **:**
  Élimination directe.

Pour tous les tableaux des catégories Benjamins, Minimes et Cadets, des petites finales sont organisées pour départager les 3ème et 4ème. La commission Compétitions Individuelles se réserve le droit d'organiser des petites finales pour les tableaux des autres catégories d'âge.

En cas de tableaux non complets, l'organisateur se réserve la possibilité de regrouper les joueurs ou paires en poule.

6.5. Têtes de séries

Pour tous les tableaux, les têtes de séries sont placées en fonction de la moyenne au CPPH à J-21.

Les autres joueuses, joueurs ou paires sont placés par tirage au sort dans l'ordre des poules en tenant compte de leur provenance.

Article 7 - QUALIFICATION A LA PHASE QUALIFICATIVE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES

Le Championnat Régional Jeunes est un des moyens de qualification à la phase qualificative du Championnat de France Jeunes pour les catégories Benjamins à Cadets.

Les critères de qualification sont décrits dans le règlement du Championnat de France Jeunes disponible dans le guide du Badminton sur le site fédéral.

Article 8 - DÉROULEMENT DE LA COMPETITION

Le CRJ se déroule sur 2 jours. Les participants doivent se rendre libres pendant toute la durée de la compétition.

Les joueurs et joueuses doivent être présents dans le gymnase 60 minutes avant l'appel de leur match.

Article 9 - JUGE-ARBITRE

Le Juge-Arbitre et le cas échéant le Juge-Arbitre Adjoint sont nommés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

Article 10 - ARBITRAGE

Les matchs se déroulent en auto-arbitrage.

Les demi-finales et finales sont dans la mesure du possible arbitrées par des Arbitres officiels nommés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT), ou le cas échéant des Arbitres stagiaires nommés par la commission Formation (COMFORM).

Article 11 - FORFAITS

Passé la date limite d'inscriptions, les droits d'engagement sont facturés aux Comités en cas de forfait non-justifié.

11.1. Remplacements

EN SIMPLE :

En cas de forfait, est admis au CRJ le joueur remplaçant le mieux classé du classement de référence.

EN DOUBLE :

- La paire est complètement forfait :
  Est admise la paire la mieux classée selon le classement de référence.
- Un seul des deux partenaires est forfait :
  Dans tous les cas le joueur restant a le choix du partenaire.

11.2. Justification du forfait

Tout compétiteur inscrit ou qualifié au CRJ qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO), il a 5 jours pour justifier son absence auprès de la Ligue à l'adresse arbitrage@badocc.org.

11.3. Sanctions

En cas de forfait volontaire ou non justifié, les sanctions appliquées sont celles du Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Article 12 - VOLANTS

Les volants sont fournis par la Ligue pour toute la compétition.

Le volant officiel de la compétition, en vente dans la salle, est défini par la Ligue en fonction du contrat de partenariat et précisé dans l'Article 3 de l'Annexe 1.

Article 13 - CONVOCATIONS

La Ligue adresse les convocations aux comités et les diffuse simultanément sur son site au plus tard 8 jours avant le CRJ.

Article 14 - RÉCOMPENSES

Les vainqueurs, les finalistes et les demi-finalistes sont récompensés. Pour les tableaux joués avec une petite finale et les poules uniques, les vainqueurs, deuxièmes et troisièmes sont récompensés.

Aucune récompense ne sera remise en dehors des temps de remise des récompenses prévus à cet effet par l'organisation.

Article 15 - ANTENNE MÉDICALE

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle.

La permanence Pompiers la plus proche est informée en temps utile de la tenue de la compétition.

Article 16 - RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par l'accompagnateur présent lors de la compétition et confirmées par courrier à la commission Compétitions Individuelles à l'adresse competitions@badocc.org dans les 5 jours suivant la fin du CRJ.

Article 17 - LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission régionale chargée des réclamations et litiges, dans le respect de la règlementation en vigueur.

Le présent règlement sera affiché dans la salle pendant toute la durée de la compétition.

Article 1 - CALENDRIER 2023-2024

Le Championnat Régional Jeunes 2023-2024 est prévu le weekend des 3 et 4 février 2024 à Narbonne.

Ainsi, conformément à l'article 3.3 du présent règlement :

- Ouverture des inscriptions : jeudi 4 janvier 2024
- Prise en compte du CPPH : samedi 13 janvier 2024
- Limite d'inscription par les Comités : lundi 15 janvier 2024
- Diffusion de la liste des qualifiés : vendredi 19 janvier 2024
- Diffusion des convocations : vendredi 26 janvier 2024

Article 2 - DROITS D'INSCRIPTION DES JOUEURS

Les droits d'inscription, définis par la Ligue, sont les suivants :

- 1 tableau : 14€
- 2 tableaux : 26€
- 3 tableaux : 36€

Article 3 - VOLANT OFFICIEL ET LOGICIEL

Le volant officiel de la compétition est le Babolat 2.

Le logiciel utilisé est BadNet.

Article 4 - CANDIDATURE A L'ORGANISATION

La Structure candidate à l'organisation de cette compétition régionale doit remplir le dossier de candidature et l'envoyer à la commission Compétitions Individuelles à l'adresse competitions@badocc.org au plus tard le 16 juillet 2023. La commission se réunira le 17 juillet 2023 afin de présélectionner les organisateurs. Cette présélection sera ensuite soumise au vote du Conseil d'Administration, les résultats seront diffusés sur le site de la Ligue le 20 juillet 2023.

Une seconde sélection, pour attribuer la compétition si aucune Structure ne s'était portée candidate, aura lieu le 21 août 2023. La date butoir de dépôt des candidatures pour cette sélection complémentaire est fixée au 20 août 2023.

La structure candidate s'engage à respecter l'intégralité du cahier des charges des compétitions régionales.

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature et le cahier des charges sur le site de la Ligue.